

DOMAINE DE BEG PORZ
Kerfany-les-Pins
29350 Moëlan-sur-Mer
www.beg-porz.com

AUTORISATION & ATTESTATION POUR LA PRATIQUE D'UNE ACTIVITÉ NAUTIQUE

Je soussigné(e)

Nom & prénom du parent :

Numéro de téléphone portable :

Parent ou responsable légal de l'enfant :

Nom & prénom de l'enfant :

Date de naissance :

1. m'engage à me conformer au protocole sanitaire mis en place suite à la crise du Covid-19 (disponible sur beg-porz.com)
2. autorise mon enfant à pratiquer les activités du Centre Nautique du Domaine de Beg Porz
3. atteste que mon enfant est en bonne santé
4. atteste qu'il.elle est capable de s'immerger et de nager au moins 25 mètres. Ce parcours, réalisé avec brassière s'il a lieu, vise à vérifier l'absence de réaction de panique du participant. Cette obligation n'est pas nécessaire pour le Jardin des Mers ni pour embarquer sur la goélette.
5. autorise le Centre Nautique à utiliser les images représentant le(s) participant(s), à titre d'information ou d'illustration, pour ses supports de communication faisant l'objet d'une diffusion départementale, nationale, internationale ou digitale sur le web.

Date : Signature :

précédée de la mention « lu et approuvé »

Remarque :

L'autorisation parentale anticipée d'hospitalisation ou d'intervention chirurgicale est contraire à l'esprit de la loi du 04/03/2002 relative aux « Droits des malades et à la qualité du système de santé ». En cas d'urgence, un enfant accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. C'est le médecin du SAMU et/ou le médecin ou chirurgien hospitalier qui prendront en urgence, conformément à la loi, la décision, en fonction de l'état de santé de l'enfant si l'autorisation éclairée des parents ne peut être obtenue.

En cas d'urgence : 1. 2. 3.

NOM, Prénom, Tél. : : :